L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI 4 MARS 1885.

Spectacles, Bals, &c.

GRAND OPERA HOUSE,
Rue du Canal.
D. BIDWELL.....Directeur
Commençant DIMANCHE SOIR, 1er Mars—Matinées JEUDI et SAMEDI, à midi.

KATE CLAXTON
—ET—
CHARLES A. STEVENSON,
Assistés par la
Compagnie du Union Square Theatre de MM. SHOOK & COLLIER.
Dans une grande reprise du Drame Populaire
THE TWO ORPHANS.

DIMANCHE, 8 MARS.
"THE SEA OF ICE."
28 fév—

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL,
Rue St-Charles.
Une Semaine, Commençant Dimanche Soir, 1er Mars—Matinées Mercredi et Samedi, à midi.
La jeune artiste distinguée,
MINNIE MADDERN
Secondée par HENRY MILLER et la Troupe de New-York, dans son grand triomphe.

"CAPRICE" "CAPRICE"

LUNDI, 8 mars—La troupe du Madison Square Theatre, jouant le dernier succès dramatique de Londres et de New-York,
CALLED BACK.
28 fév—

THEATRE ST. CHARLES,
DE BIDWELL,
Rue St. Charles.
Une semaine commençant Dimanche Soir, 1er mars.
Matinées Mardi et Samedi à midi.
Engagement de la charmante petite comédienne
THE LITTLE ELECTRIC BATTERY,
LIZZIE EVANS.
Avec une troupe exceptionnelle,
DIMANCHE, LUNDI et MARDI SOIRS, et MARDI EN MATINEE, la belle comédie,
THE NEW FOGG'S FERRY,
MERCREDI et JEUDI SOIRS le drame-comédie,
DEWDROP.
VENDREDI et SAMEDI SOIRS, et SAMEDI en MATINEE, la pièce pastorale tirée du poëme de Whittier,
MAUD MULLER.
DIMANCHE, 8 mars—La troupe de comédie de Lovella. 28 fév—

Grand Bal Paré et Masqué,
—DONNÉ PAR LE—
Touro Infirmary and Hebrew Benevolent Association,
—A LA—
SALLE DU WASHINGTON ARTILLERY
JEUDI SOIR, 5 MARS 1885.

Comité d'Invitation.
JOS. MAGNER, Chairman :
Samuel J. Hart, M. Goldsmith,
Ralph W. Levy, Isaac Wise,
Paul L. Goushaux, Gus Lehmann, jr.
Pour les invitations de dames, s'adresser aux membres du susdit comité
BILLET.....CINQ PIASTRES.
26fév—au 5 mars

Vis-à-vis l'entrée de l'Exposition rue Magazine,
BATAILLE DE SEDAN.
Ce grand Panorama, représentant la plus terrible des batailles modernes, est ouvert au public de 9 h du matin à 11 h du soir.
Entrée: Adultes.....50c Enfants.....25c
Lumières électriques la nuit.
B. NEU.....DIRECTEUR
21 janv—

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.
Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris à l'Institut. 17 sept

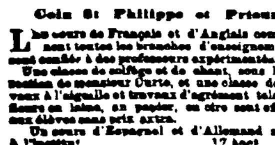

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue de Camp, Nile-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous rapports.
Mars 6—241 an

LEON OUEYROUZE.
GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
77 RUE DECATUR,
—1a Nle-Orléans

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplôme d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.
VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Brevetés pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.
Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
18nov—

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY
OF NEW ORLEANS.
NO. 104 CANAL STREET.
THIRTIETH ANNUAL STATEMENT
In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year:	
On fire risks	$255,251 36
On marine risks	17,931 68
On river risks	20,305 94
Total premiums	$293,488 98
Less unearned premiums	71,240 00
Net earned premiums 31st May, 1884	$222,248
Losses paid—	
On fire risks	$166,667 02
On marine risks	6,853 87
On river risks	6,104 92
Taxes and expenses less interests	15,846 99
Reinsurances and return premiums	21,127 18
	155,306 99
Profits	$66,941 99
The company has the following assets:	
Real estate	$347,045 88
City time	3,000 00
Bank, railroad and other stocks	65,914 79
Notes secured by mortgage and pledge	
Bills receivable	162,590 32
Premiums in course of collection	69,964 67
New Orleans Water Works Co	21,926 85
Stock of Valette Dry Dock Co	7,420 50
Louisiana consols	11,362 50
Cash on hand	15,626 25
	46,380 56
	$848,151 34

The company has paid the usual TEN PER CENT, interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 19th day of June, 1884.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.
P. Maspero, Jas. B. Lallande,
M. W. Smith, J. J. Fernandez,
D. Fuhs, Paul Fourchy,
Jos. A. Shakspeare, D. A. Chaffraix,
R. W. Taylor, Chas Lafitte.
17 juin—

Spectacles, Bals, &c

THEATRE ET FER DE FABANTA
Coin Bourbon et Orléans.
SEMAINE COMMENÇANT LUNDI 2 MARS
Colossale compagnie double—1er spectacle. Grande troupe de spécialités—2e spectacle.
S. J. WHEELER
—ET SES—
Boule-dogues savants valant $10,000,
Secondé par une troupe dramatique de premier ordre dans
SPORTS OF THE MINES.
DEUX SPECTACLES.....UN PRIX
10 cents pour tous.
3 mars—

Grand Rendez-Vous des Familles.
Musée et Théâtre Colossal de Robinson à 10 cents.
Canal, près St-Charles.
DANS LE MUSEE:
Le Dr Alex. Davis (ventriloque). Lizzie Sturgeon, la merveille des marcheuses. Borgia, de la Central American Marimba Company jouant d'instruments de leur pays. L'unique Nain Guatémaléen. La Femme barbue. THESPIA; Mme Steen, devineresse; la Reine Circassienne; Punch and Judy; Horloge apostolique; le Prof. Angel; Oiseaux savants; Chameau merveilleux. Autres phénomènes dont l'énumération serait trop longue.
AU THEATRE:
Miss Helen Kemper, soliste; Joe Hughes, Miss Eva Kemps, Tom Glenn; Louis St. Clare, chanteur à double voix; le prof. Alex. Davis, sorcier; les Yales et autres.
10 cts—Ouvre de 10 h. du matin à 10 h. du soir—10 cts.
Prix d'entrée pour tous, 10 cts.
27fév

Nouveautés d'automne et d'Hiver
—CHEZ—
GODCHAUX
MAGASIN DE
LINGE CONFECTIONNE
—ET—
d'Articles de Toilette
81, 83 et 85 rue du Canal.
SAMEDI 25 OCTOBRE 1884.
Nous ferons l'ouverture de
Nos nouveautés
EN
Habillements pour hommes
Jeunes Gens et Enfants
A
DES PRIX TRES MODIQUES.
Des échantillons, ainsi que des blancs pour mesures seront envoyés frais aucun à tous ceux qui les demanderont. 17 oct—84

CHAPEAUX
FLEURS,
PLUMES,
POMPONS
Pour Bals et Soirées
DERNIERS GENRES,
—CHEZ—
Mme C. SAMSON,
150.....RUE DU CANAL.....150
19 nov—6m

LA CREOLINE,
—OU—
La liqueur Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
24 et 26 rue Conti,
Seul propriétaire et fabricant

Le plus grand médium-guérisseur du siècle—Madame Nelson, rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de médecins éminents est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M. à 9 P. M., $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.
nov—1an

SCIENTIFIC AMERICAN
ESTABLISHED 1845.
The most popular Weekly newspaper devoted to science, mechanics, engineering, discoveries, inventions and patents ever published. Every number illustrated with splendid engravings. This publication, furnishes a most valuable encyclopedia of information which no person should be without. The popularity of the SCIENTIFIC AMERICAN is such that its circulation nearly equals that of all other papers of its class combined. Price, $3.20 a year. Discount to Clubs. Sold by all newsdealers. MUNN & CO., Publishers, No. 361 Broadway, N. Y.

PATENTS. Munn & Co. have also had Thirty-Seven Years' practice before the Patent Office, and have prepared more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and foreign countries. Caveats, Trade-Marks, Copyrights, Assignments, and all other papers for securing to inventors their rights in the United States, Canada, England, France, Germany and other foreign countries, prepared at short notice and on reasonable terms. Information as to obtaining patents cheerfully given without charge. Hand-books of information sent free. Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the Scientific American free. The advantage of such notice is well understood by all persons who wish to dispose of their patents.
Address MUNN & CO., Office SCIENTIFIC AMERICAN, 361 Broadway, New York.

PREMIER ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Compagnie d'Assurances DU PELICAN,
de la Nouvelle-Orléans.
Bureau 82 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.
Du commencement des affaires, le 21 février 1884, à la clôture de l'année finissant le 31 décembre 1884.
CONFORMEMENT aux exigences de sa charte, cette compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant la période expirant le 31 décembre 1884:		
Sur les risques d'incendies	$90,692 93	
Sur les risques de mers	433 18	
Sur les risques de rivières	1,328 25	
		$92,454 36
Moins les primes non-expirées		24,017 93
Primes échues jusqu'au 31 déc '84.		$68,436 43
PERTES PAYEES.		
Sur les incendies	$20,717 73	
Sur les rivières	1,238 25	
	$21,955 98	
Réassurances et primes remboursées	6,954 10	
Escomptes	9,414 24	
Dépenses moins l'intérêt	13,049 24	
	$29,417 58	
		$51,373 56
Profits net		$17,062 87
ACTIF.		
Comptant	$8,567 71	
Billets-actions	251,830 29	
Prêts et nantissements	26,978 00	
Mobilier et installation du bureau	2,056 93	
Bons à prime	25,768 75	
Bons en voie de collection	20,354 12	
		$335,555 80
PASSIF.		
Capital souscrit	$294,475 00	
(Capital autorisé $300,000)		
Réserve pour les primes échues	24,017 93	
		$318,492 93
Surplus		$17,062 87

JNO McCAFFREY, Président.
J. V. DONOVAN, Secrétaire.
A une réunion des directeurs le 15 janvier 1885, il a été unanimement résolu qu'un intérêt dividende de HUIT POUR CENT serait déclaré payable des profits aux actionnaires sur les actions payées.
J. V. DONOVAN, Secrétaire
DIRECTEURS.
JOHN McCAFFREY, Président
JAMES GRANT, Vice-Président.
JOHN BLANK, T. BROPHY,
WM. CONWAY, GEO. W. YOUNG,
WM. CULLIMAN, C. DOYLE,
THOS DUNNE, GEO. FAEHNLE,
JOS FROMHERZ, JOHN HYNES,
PETER S. LAWTON, HUGH McMANUS,
THOS J. MORAN, JOHN NELSON,
P. QUINN, THOS G. RAPIER,
M. J. SCHWARM, PHILIP THOMPSON,
JOHN WALLE.
1a jan—1 m

L.S.L.

Rappelez-Vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE POUR UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel A $5 00
CLASSE C
DE LA COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la Nle-Orléans, Lne., MARDI, 10 MARS 1885,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE

GROS LOT $75.000

1.967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., A L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$75,000, soit	$75,000
1	Lot de	25,000,	25,000
1	Lot de	10,000,	10,000
2	Lots de	6,000,	12,000
5	Lots de	2,000,	10,000
10	Lots de	1,000,	10,000
20	Lots de	500,	10,000
100	Lots de	200,	20,000
300	Lots de	100,	30,000
500	Lots de	50,	25,000
1,000	Lots de	25,	25,000
	PRIX D'APPROXIMATION		
9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit		6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit		4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit		2,250
1,967	lots se montant à		$265,500

CERTIFICAT.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à tous les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, chèque de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus)
Adressez à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.
Adresser vos lettres enregistrées et faire vos mandats sur la poste (money orders) payables à New-Orleans National Bank
Orléans, La.

PETITES ANNONCES

DEMANDES.
Un français, instruit et actif, demande un emploi dans une famille, dans un bureau ou dans un magasin soit en ville, soit à la campagne. Bonnes références. Pressé. Ecrire au bureau de l'ABEILLE, aux initiales C. D.
27 fév—

On demande—Une bonne femme de chambre sachant repasser et ayant l'habitude des hôtels, au restaurant de la Louisiane, 107 rue Douane. De bonnes références seront exigées. 26fév

A VENDRE.
Grocerie à vendre—Bonne clientèle, cause changement d'affaires. S'adresser coin St-Philippe et Dauphine. 3 mars—2f

A vendre—Une grocerie dans le carré du 2d district de la ville. Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de l'Abeille. 1ermars—3f

A vendre—Cette propriété de valeur et bien située, No 160 rue Bourbon, coin Ste-Anne, convenable à tous genres d'affaires, conditions faciles. Louis H. Perret, 38 Passage de la Bourse. 18 jan—

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille.
29 avril

A LOUER.
A louer—Un cottage neuf, 212 Napoleon Avenue, coin Coliseé, huit chambres, et chambre à domestique dans le fond, trois terrains, $45 par mois. J. H. Spearing, agent 46 rue St. Charles. 1er mars—8f.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.
Ventes importantes par le Shérif Civil de 220,798 livres, plus ou moins, de rognures de fer.
Warren Stow vs. Peter Jones.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 12,776.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI 11 Mars 1885, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° 40 balles de rognures de fer pesant 65,603 livres moins la tare, 400 livres—65,203 livres net, aux Presses de Coton Pelican et Amelias, rue Tchoupitoulas, entre les rues Ste-Marie et St-André, et rue Tchoupitoulas, entre Félicité Road et St. Mary.
2° 14 balles de rognures de fer pesant 21,160 livres, moins la tare 140 livres 21,020 livres net, aux Presses de Coton Virginia et Mississippi, rue Tchoupitoulas, entre Richard et Market et rue Tchoupitoulas, entre Richard, Market et Religieuse.
3° 10 balles de rognures de fer, 16,685 livres, sur la banquette de la Presse à Coton Penn, rue Tchoupitoulas, coin Terpsichore.
4° 16 balles de rognures de fer pesant 27,050 livres, moins la tare, 160 livres—26,890 livres net, sur la banquette de la Presse à Coton Fire Proof, rue South Front, coin Robin.
La dite vente sera commencée par les objets premièrement décrits, à 10 heures et demie du matin, sur les lieux où se trouvent les dits objets et doit être continuée sur les lieux deuxièmement décrits où les objets se trouvent et aussi doit être continuée sur les lieux troisièmement décrits où les objets se trouvent et finirent sur les lieux quatrièmement décrits, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27fév—27—2, 7 11 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Splendide chance pour un placement rémunératif.
Vente de lots de terres de valeur rues Constance, entre St Joseph et Julie, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les machines, chaudières et autres machines qui y appartiennent, en usage comme une manufacture de cordes de coton.—Le tout en bon état dans l'affaire de
L. L. Levy et Joseph Mitchell, exécuteurs testamentaires, vs David Este Reynolds.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,078—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, MARDI, 17 mars 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les machines, chaudières et autres machines y appartenant, en usage comme une manufacture de cordes de coton, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Foucher maintenant Constance, Tchoupitoulas, Julie et St Joseph, mesurant ensemble soixante six pieds de face à la rue Constance, soixante-sept pieds quatre pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent un pieds huit pouces sur le côté vers la rue St Joseph et de cent huit pieds dix pouces sur l'autre côté.
Etant les deux mêmes lots de terre acquis par le défendeur en cette affaire de Moses et Louis Schwartz par acte pardevant John Bendernagel, notaire le 28 mars 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
12 fév—13 20 27—mars 6 13 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Robt. L. Dowlin.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 13,617—Division—Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert L. Dowlin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 mars—4, 8, 13.

Succession de James Ogilvie,
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 11,750—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3mars—3 7 12

Succession de Mme Henrietta Blum, Veuve de Salomon Weinschenck.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 13,591—Division A—Attendu que August Feibel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme Henrietta Blum, veuve de Salomon Weinschenck, décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne sera fait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 mars—3 7 12

Succession d'Eugène Kinney.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 12,703—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte
Par ordre de la Cour.
W. G. McGEEHAN, Greffier.
3mars—3 7 12

Succession de Mme Margaret Ferner, Veuve de Peter Ferner.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 13,579—Division C—Attendu que Mme Mathias Hengert a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Margaret Ferner, veuve de Peter Ferner, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3mars—3, 7, 12.

Succession de John A. Bietry.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,510.—Division B—Attendu que Simon Hernsheim a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John A. Bietry, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
25 fév—25—1, 6 mars

Succession de Charlotte C. Melleca, femme décédée de Pierre G. Gibert.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,176.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Pierre Gustave Gibert, tuteur administrant cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. G. McGEEHAN, Greffier.
28 fév—28—mars 4 9

Succession de Mlle Anne Calder.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,459—Division B—Attendu que Theodosia Sargent Donnellen a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mlle Anna Calder, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 fév—24,28—5 mars

Succession de Gustave Quéré.
COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, No 13 527—Division C—Attendu que Armand F. Quéré a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave Quéré, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 fév—24 28 mars5

Succession de J. Henry Rothhaas.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 11,644—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve J. Henry Rothhaas, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26fév—26—3, 7 mars.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante par le Shérif Civil d'une habitation sucrière décrite ci-dessous, située sur une pointe de terre, élevée, facile à protéger contre l'inondation, sablonneuse et fertile, renfermant une sucrerie en briques, très vaste, avec toiture neuve, le tout en excellente condition, appareil équipage à vapeur composé de quatre grands clarificateurs et de trois évaporateurs, quatre chaudières à double cylindre, de 28 pieds de long, 42 pouces de diamètre, cheminées de 18 pouces, ample force de vapeur, en très bon état.
Grande maison de résidence en briques en bon état, maison d'économe, cuisine et deux autres pôts en briques, grand magasin de maïs, échoppe de forgeron et de charpentier, le tout neuf, 20 cabanes à nègres, grande écurie et magasin à fourrages combinés, orangers, néfliers, pêchers, figuiers et pacaniers. Environ 140 arpents de souches de cannes 10 charrettes à cannes, 3 charrettes à bagasse, 38 mulets, 1 cheval de monture, 25 charrues, 2 harse, 2 "Disk Cultivators" sur roues, 2 "stubble diggers," machine à moissonner, Herse, appareil pour monter le foin, un distributeur d'engrais de Botley.
500 barils (plus ou moins) de charbon de Pittsburg, etc., etc., etc.
Dans l'affaire de
Richard Milliken vs Charles Thompson Stanton.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,160.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 14 mars 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau de terre établi comme une habitation sucrière, situé dans la paroisse d'Orléans, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à une distance d'à peu près six milles, plus ou moins, en bas de la ville de la Nouvelle-Orléans et mesurant trente-cinq arpents et demi de face ou à peu près sur le fleuve Mississippi, avec toute la profondeur qui y appartient et que le dit morceau a droit, conformément au titre original, entre les lignes qui ferment dans le fond de tous degrés, le dit morceau de terre est borné sur la ligne du haut par les terres maintenant ou anciennement appartenant à L. F. Generes, et sur la ligne du bas par le morceau de terre anciennement appartenant à Adrien Reynecke et plus tard à John Finney ou ayant droit.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, machines, charettes, wagons ustensiles agricoles, mulets et autres animaux et ainsi que tout ce qui appartient à la dite habitation sans excepti on ou réserve.
Etant la même propriété acquise par le défendeur comme suit: une moitié indivise de Thomas P. Stanton, par acte passé pardevant P. C. Cuvellier, anciennement notaire en cette ville, le huit (8) décembre 1869 et l'autre moitié indivise de Walter Stanton, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire le vingt-neuf (29) décembre 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Comptant jusqu'à concurrence d'une somme suffisante pour payer la réclamation du demandeur, savoir: la somme de huit mille dollars avec intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir du 1er février 1884, montant du billet dont le recouvrement est demandé, jusqu'à paiement du même, cinq pour cent pour honoraires d'avocat, les frais de l'affaire et de la vente, et toutes les taxes dues sur la dite propriété et dans le cas où le prix d'adjudication ne sera pas au dessus du montant des dits frais, honoraires et taxes ne suffirait pas à couvrir le dit billet et l'intérêt ainsi qu'en au tre billet à ordre de $8,000, avec intérêt, garanti par hypothèque, échéant le 1er février 1885, alors le dit billet de $8 000 avec l'intérêt recevra son prorata par la répartition égale du prix d'adjudication entre les deux billets ci-dessus.
2° L'acquéreur gardera entre ses mains, pour payer le porteur, le montant du dit billet de $8,000 échu le 1er février 1885 avec intérêt, ou le pro rata qui lui sera attribué, comme ci-dessus.
3° Le reste du prix d'adjudication, s'il reste quelque chose devra être retenu et appliqué par l'acquéreur conformément à la loi.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10fév—10, 18, 24—3, 10, 14mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante de cette grande propriété de terre et de valeur avec la résidence double et substantielle qui s'y trouve connues comme Nos 247 et 249 rue Félicité Road, entre St Charles et Prytanée chaque côté rapporte un loyer de $75 par mois.
Metropolitan Bank vs Jonas Marks.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 13,502.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité Road, Urania, St Charles, Polymnie et Prytanée et connu comme les lots numéros quatre, cinq et six et une partie du lot numéro trois sur un plan dressé par Pilié et Depouilly, architectes, en date du 1er janvier 1866. Une copie du dit plan est annexée à un acte passé pardevant T. O. Stark, anciennement notaire le 20 juin 1866. La dite portion de terre mesure soixante pieds six pouces et sept lignes de face à la rue Urania et trente cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Félicité Road faisant une façade totale de quatre vingt seize pieds six pouces et trois lignes, sur une largeur dans le fond de quatre vingt quinze pieds huit pouces et quatre lignes et à une profondeur de cent cinquante-neuf pieds sept pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue Prytanée et cent cinquante et un pieds huit pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue St Charles ou elle est bornée par une allée commune.
Les bâtisses sur la dite portion de terre étant connues comme les numéros 247 et 249, Félicity Road.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

Geo. L. Bright vs. Southern Lithographic Company.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 13,686—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI 11 mars 1885, à 2 heures p. m., des propriétés ci-dessous décrites à savoir—
Au second étage du local No. 36 Natchez Alley, entre Magazine et Bank Alley.
1° Le contenu du 2d étage du dit local No. 36 rue Natchez, et du bureau ou de la chambre du fond du 2ème étage du dit local, consistant en un lot de meubles de bureau, un assortiment d'encres de valeur, couleurs, vernis, etc., dont on se sert pour la lithographie, une grande presse à bras, machine à couper, machine à piler, Une chine lithographique à rayer, 1 machine lithographique fantaisie, 1 lot de pierres lithographiques, un lot de papier, différentes grandeurs, papier extra, papier, papiers de couleurs, ... stock assorti de tiquettes, 7000 gravures de l'Exposition, 2 réservoirs d'huile etc., le tout d'après un inventaire à mon bureau.
2° Le droit de la Southern Lithographic Company d'occuper le second étage et le bureau ou la chambre du fond au 2ème étage de la bâtisse No 36 Natchez Alley, entre Bank Alley et la rue Magazine du jour de la vente jusqu'au 30 septembre 1885 inclusivement, conformément aux conditions du bail enregistré dans l'affaire ci-dessus.
Mem.—L'acquéreur n'assumera pas le paiement du loyer, mais paiera le prix pour le droit d'occupation au comptant au moment de la vente.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28fév—8 7 11 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante par le shérif civil de la paroisse d'Orléans d'une portion de terre, ayant 657 acres, plus ou moins dans la paroisse Madison, sur le Bayou Bell, à peu près à 8 milles de Omega emplacement du débarcadère sur le fleuve Mississippi, 400 acres ont été en culture et le reste en bois. Il y a de magnifiques cyprès et autres bois de valeur.
Ces terres sont très fertiles et on obtient de belles récoltes de coton et de maïs.
Les levées sur la ligne de l'Arkansas sont en bon état, il n'y a pas de danger d'inondation du fleuve Mississippi.
Il y a suffisamment de maisons pour les employés, un gin et une bonne presse neuve,
Dans l'affaire de la
Succession de Thomas H Hunt,
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 11 367—En vertu d'un ordre de vente rendu le 30 janvier 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 14 mars 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau ou parcelle de terre, situé dans la paroisse de Madison, dans cet Etat, composé de la section numéro quarante quatre (44) dans le township numéro dix huit (18), north range No treize est, ayant six cent cinquante-sept acres, plus ou moins, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent. Acquis par le feu Thomas H Hunt à une vente du shérif dans l'affaire de John F. Lewis vs E. W. Graves, No 519 du Dossier de la 13me Cour de District pour la paroisse de Madison. L'acte est enregistré dans le livre des archives des notaires G, pages 202 et 208.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an, et le paiement des dits billets devra être garanti par hypothèque et privilège et lien de vendeur sur la propriété laquelle ils auront été donnés, avec les clauses usuelles de 10 pour cent pour honoraires d'avocat.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 fév -10 18 24 mars3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'un lot de terre de valeur, avec bâtisses et améliorations, rue Magnolia, entre Calliope et Euphrosine.
Jeremiah Lyons vs. John Duncan Farrell.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 13,269—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et l'Allée Natchez, dans le Premier District de cette ville SAMEDI, 14 mars 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, aussi avec les droits, privilèges, voies et servitudes qui s'y rattachent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Euphrosine, Clara et Calliope, et désigné par le numéro un sur un plan dressé par Pilié et Murray, en date du 15 janvier 1869, et déposé au bureau de J. J. Spear, encanteur, dont un dessin est annexé à un acte de vente des héritiers de A. Boslé à John C. C. Gray, passé pardevant E. Bouny, notaire de cette ville, le 16 avril 1878. Ledit lot mesure vingt-huit pieds de face à la rue Magnolia sur cent pieds sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles.
La propriété a été acquise par le défendeur qui l'a achetée de John C. Gray par acte passé pardevant George W. Christy, notaire, le 18 mai 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11fév—11, 18, 25—5, 11, 14mars.

Succession de Charles Pilman.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,559—Division B—Attendu que Oscar Pilman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Pilman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 fév—26—3,7 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

ANNONCE JUDICIAIRE.
BELLE VENTE DE MAGNIFIQUES PLACEMENTS
—DE—
Propriétés Centrales de Choix,
—COMPRENANT—
Magasins et résidences situés dans le Premier et Second Districts de cette ville, et terrains vacants dans le Troisième District.
SUCCESSION DE ANTOINE CARRIERE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,591.
PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—
Le Samedi, 4 avril 1885,
Il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St-Charles—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 février 1885,
Les propriétés suivantes et actions appartenant à la susdite succession, savoir:
Actions.
18 actions de $50 chacune du fonds capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle de la Nouvelle-Orléans de cette ville d'après certificat No 335 daté 22 août 1872.
Propriétés foncières.
PREMIER DISTRICT.
Magasin en briques à quatre étages, encoignure des rues St-Charles et Poydras.
1° UN LOT DE TERRE formant encoignure dans l'îlet compris entre les rues St Charles, Poydras, Carondelet et Perdido, mesurant 25 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue St-Charles, sur 100 pieds de profondeur, et faisant face à la rue Poydras.
Ensemble un magasin en briques à trois étages, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin subdivisé en deux, et quatorze chambres au dessus aux étages supérieurs, vérandahs en fer au premier et second étages et faisant face aux rue St-Charles et Poydras.
Une autre bâtisse en briques à trois étages, attenant à la bâtisse ci-dessus décrite, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin subdivisé en deux magasins et onze chambres aux étages supérieurs, deux escaliers de service pour la maison principale et la bâtisse attenante, cour carrelée, citerne, hydrant, chambre à bain, lieux d'aisance à chaque étage, gaz, etc., etc.
Le rez-de-chaussée du magasin de l'encoignure est loué à M. Dan Hurley sans bail à raison de $100 par mois.
Le rez de chaussée de la bâtisse de derrière faisant face à la rue Poydras, Nos 153 et 155, est loué sans bail à raison de $40 par mois.
Les étages de la bâtisse principale, ainsi que ceux de la bâtisse attenante, sont loués à bail à M. Geo M. Lally et connu comme l'Hôtel Lally, jusqu'au 1er octobre 1885, à raison de $1 0 par mois—le tout faisant un revenu annuel de $2,880.
SECOND DISTRICT.
Magasin en briques à un étage, rue Decatur No 41.
2° UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Decatur, Levée, Bienville et Douane; lequel lot de terre mesure 23 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur sur 215 pieds 2 pouces de profondeur, ensemble un magasin en briques à un étage avec balcon et fenêtres en fer sur la façade. Cette propriété est louée à bail à M. Paul Gelpi, à raison de $33.33 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.
Trois magasins en briques à deux étages, à l'encoignure des rues Bienville et Decatur.
3° UN TERRAIN formant encoignure, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Decatur, Chartres et Conti; lequel lot mesure 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Decatur sur 109 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Bienville, le tout plus ou moins.
Ensemble un magasin en briques à deux étages construit à l'encoignure, avec voleta en fer, un autre magasin en briques à deux étages attenant, faisant face à la rue Decatur.
Ces deux magasins sont loués à bail à M. Auguste Reuzet à raison de $100 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.
Un autre magasin en briques à deux étages, avec résidence au-dessus et faisant face à la rue Bienville, et attenant à la profondeur aux deux magasins ci-dessus décrits.
Ce magasin est loué sans bail à raison de $20 par mois.
Résidence de choix en briques à un étage, rue Bourbon, No 181.
4. UN LOT DE TERRE dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Dauphine, Ste Anne et Dumaine, lequel lot de terre mesure 35 pieds 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur du côté de la ligne vers la rue Dumaine, 83 pieds 6 pouces sur la première ligne de côté sur la ligne vers la rue Ste-Anne, de là se rétrécissant à angle droit vers la rue Dumaine 22 pieds, de là sur une seconde profondeur de 44 pieds 4 pouces 5 lignes et 22 pieds de largeur sur la ligne du fond.
Ensemble une résidence de choix en briques à un étage, très agréable ayant au rez de chaussée un grand corridor d'entrée au centre, et de chaque côté salons à arches, cheminées de marbre—très riches vestibule derrière servant de salle à manger, avec vaisselier.
A l'étage supérieur corridor au centre, cinq chambres à coucher, cabinet, grand vestibule et galerie derrière, balcon en fer avec marquise sur la façade et le côté, gaz dans la maison.
Dans la cour une bâtisse en briques à un étage contenant cinq chambres au rez de chaussée et cinq au dessus, galerie sur le côté et lieux d'aisance, cour dallée, citerne, hydrant et un joli jardin d'agrément.
Résidence en briques à un étage rue Ste. Anne No 93.
5° UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Bourbon et Dauphine, lequel lot de terre mesure 26 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Ste-Anne sur 129 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques à un étage ayant au rez de chaussée quatre chambres avec porte à coulisse, garde robe, à l'arrière, deux cabinets, cinq chambres à coucher au-dessus et vérandah en fer sur la façade; dans la cour une bâtisse en briques à un étage ayant quatre chambres, cour carrelée, hydrant, parterre, citerne, lieux d'aisance, &c., &c.
Loué $30 par mois, avec bail expirant le 31 septembre 1885.
Résidence à étage en bois, à l'encoignure des rues Esplanade et Derbigny.
6° UN LOT DE TERRE dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Claiborne, Derbigny et le chemin du Bayou. Lequel lot de terre mesure 55 pieds 5 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 158 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny, 161 pieds 6 pouces sur la ligne opposée sur une ligne oblique et 11 pieds 9 pouces de largeur sur la ligne du fond.
Ensemble, une résidence en bois à étage ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, salon double et salle à manger tous avec portes à coulisses, vestibule, galerie et chambre à coucher à l'étage supérieur corridor, salle de bains et quatre chambres à coucher, chambre à bain avec lieux d'aisance dans la cour et attenant à la maison une bâtisse à étage ayant trois chambres au rez de chaussée et trois au-dessus, lieux d'aisance, citerne, hangar à bois et à charbon, cour carrelée, etc., etc.
Cette propriété est louée $50 par mois, avec bail expirant le 15 octobre 1885.
TROISIEME DISTRICT
TERRAINS VACANTS.
7° DEUX LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par le Canal Marigny, les rues St-Antoine, Duels et Bagatelle; lesquels lots de terre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
8° QUATRE LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Espérance, Loi, St-Antoine et Bagatelle, désignés par les Nos 9 et 12. Lesquels lots de terre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le lot No 9 formant encoignure aux rues Espérance et St-Antoine. Le tout d'après les plans faits par Chs G. de Lisle, en date du 1er octobre 1884.
Termes et Conditions
Pour les Actions comptant,
Pour les Propriétés Foncières.
Un tiers ou davantage comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des billets et toutes les clauses pénales d'usage. Les taxes payables en 1885 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix de vente.
Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acheteurs.
Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente afin de garantir leurs adjudications.
28 fév—7,14,21,28 mars—4 avril

Maison double rue Bourgogne, No 216 et 218.
Succession de Marie Joseph Marioux
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 13,212.
PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 mars 1885, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1885, la propriété suivante, savoir:
Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourgogne, Dauphine, Dumaine et St Philippe, lequel lot mesure 31 pieds, 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
Ensemble une maison double en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, deux cabinets, galerie sur le derrière, deux chambres finies dans la mansarde et trois cabinets, une cuisine en briques de quatre chambres avec galerie sur le devant, cour briquetée, water-work, lieux d'aisances, etc. Le tout d'après le plan qui est exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant hypothèque et 8 0/0 d'intérêt par an de date, et toutes les clauses pénales d'usage et frais d'avocat en cas de poursuites, et le transfert de la police d'assurance au porteur des billets.
L'acheteur paiera, en sus du prix d'adjudication, les taxes payables en 1885.
Un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication devra être payé au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant J. H. Ferselle, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 fév—8,13,19

Résidence en bois à étage rue Tchoupitoulas, près de l'Avenue de la Louisiane, et face au dépôt du Rail Road de la ville.
Succession de Joseph Conrade.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 13,213
PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville — Le SAMEDI, 28 mars 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1885, la propriété suivante, savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Tchoupitoulas, Chippewa, Toledano et l'Avenue de la Louisiane mesurant 23 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas sur 98 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers l'Avenue de la Louisiane 107 pieds 6 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 22 pieds de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une maison haute en bois et dépendances. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet portant 8 pour cent d'intérêt de date garanti par hypothèque avec toutes les clauses de sécurité d'usage.
Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente devra être fait au moment de l'adjudication. 22 fév—22, 28—mars 7, 14, 21, 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue Kerlerec.
Succession de George Allain.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 12758.
PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 4 avril 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 février 1885, les propriétés suivantes, savoir:
1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Kerlerec, Esplanade, Bourgogne et Remparts, désigné par le No 5, lequel lot de terre est attenant dans sa profondeur aux lots Nos 3 et 4 sur la ligne du fond et mesure 57 pieds 11 pouces 4 lignes sur les côtés parallèles à la rue Kerlerec, sur 55 pieds 5 pouces sur chacun de ses autres côtés, ensemble l'usage d'une allée ayant 6 pieds de large et ouvrant sur la rue Kerlerec, laquelle allée est commune également à deux autres terrains.
2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même îlet et District, désigné par le No 4, lequel lot de terre mesure 27 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Kerlerec, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur ayant également droit à l'usage commun de l'allée ci-dessus mentionnée.
Le tout d'après le plan fait par A. de Armas, député voyer de la ville, en date du 1er mars 1885.
Conditions—Une moitié ou davantage comptant et la balance à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, cinq pour cent honoraires d'avocat, et le transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets, y compris toutes les clauses pénales d'usage.
Les taxes exigibles en 1885 seront à la charge des acheteurs en sus du prix de vente.
Actes de vente pardevant Armand Pitot, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er mars—1,7 14,21,28—4 avril

VACHERIE.
PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI 5 mars 1885, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues St. Philippe et Salcedo, près du Bayou St. Jean—

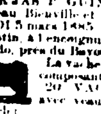

La vacherie de M. Joseph Estin, se composant de
20 VACHES laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler.
1 taureau, 3 chevaux, 1 charrette à lait, charrette à provisions, les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.
La clientèle de 30 à 35 galons de lait sera donnée au plus fort acheteur.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $100, 3 mois et au-dessus de $100 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 28 fév—

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage double No 32 rue Tonti.
Et cinq terrains pour bâtir sur les rues Gasquet et Rocheblave.
Succession de David Stewart.
No 12,095.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR, Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI 4 Avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 28 février 1885, il sera vendu à l'encan dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:
1° Le cottage en bois à deux corps de logis et à un étage No 32 rue Tonti, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Miro, Gasquet et Palmyre, le lot est désigné comme le No 5 et mesure 32 pieds de face à la rue Tonti sur une profondeur de 108 pieds 3 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.
2° Six lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Canal, Rocheblave et Dorgenois, désignés par les Nos 16, 17, 24, 25, 26 et 27, mesurant comme suit:
Les lots Nos 16 et 17 mesurent chacun 27 pieds 10 pouces de face à la rue Gasquet, le lot No 16 à une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes et le lot No 17 à une profondeur de 165 pieds 10 pouces et 3 lignes.
Les lots Nos 24, 25, 26 et 27 se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 103 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.
Conditions de la vente—Comptant. 10 pour cent devront être payé au moment de la vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Marcel T. Ducros, notaire, No 138 rue Gravier.
4 mars—4 14 21 28—avril 4

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Chantier de charbon de choix —AVEC—
Résidence-Cottage, à deux corps de logis.
Ecuries, Cheval de Buggy, Bureau, Hangars, Balances, etc., ensemble avec cinq terrains.
Faisant face à trois rues,
Coin des rues Peters et Port.
Dans l'affaire de
Villeré & Hebrard vs. Leurs Créanciers.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 13,082 du Dossier
A l'Encan Au Comptant
PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureau 13 rue Carondelet—SAMEDI 4 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement rendu le 27 février 1885, par l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Villeré & Hebrard vs Leurs Créanciers, No 13,082 du Dossier, à l'encan, il sera vendu—
1. Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Peters, Victory ou Decatur et Port et la rue Enghein ou Avenue Lafayette, formant le coin des rues Levée et Port et mesurant ensemble soixante trois pieds 2 pouces de face à la rue Levée, 68 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur une profondeur de 100 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne plus près de la rue Enghein et 100 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade à la rue Port et désignés par les Nos 4 et 5.
2. Un certain terrain ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet, et immédiatement en arrière de la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 3, mesurant à peu près 64 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Port, 79 pieds 8 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 64 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale plus près de la rue Victoire et 68 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne plus près de la rue Levée et sur la ligne du fond des lots Nos 4 et 5.
3. Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et le même îlet que le terrain ci-dessus décrit, désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et qui ont les dimensions suivantes, à savoir:
Le lot No 1 mesure environ 33 pieds 9 pouces et 8 lignes de face à la rue Victoire 34 pieds 7 pouces 1 ligne de largeur dans le fond sur une profondeur de 165 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne plus près de la rue Enghein et 165 pieds 1 ligne sur l'autre ligne latérale plus près du lot No 2.
Le lot No 2, mesure environ 33 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Victoire sur une profondeur de 165 pieds 1 ligne sur la ligne près du lot No 1 et une profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Port de 174 pieds 11 pouces et 6 lignes et une largeur dans le fond de 22 pieds 8 pouces, puis s'étendant vers la rue Victoire et parallèle à la rue Port une distance de 10 pieds 9 pouces et puis une seconde largeur de 11 pieds 11 pouces et 1 ligne vers la rue Enghien, où il se rejoint à la ligne du lot No 1, toutes les susdites dimensions sont plus ou moins en pied américain, d'après un plan qui peut être vu au lieu de la vente.
Les cinq susdits lots ou portions de terre seront vendus ensemble en bloc, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent qui comprennent un bureau coin Port et Levée et un cottage (résidence) en ardoises à deux corps de logis, ayant en tout 6 ou 8 chambres, une grande écurie couverte en ardoises, dans le fond, trois hangars cuve, etc., aussi une grande balance à plate-forme barrière, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais de l'acquéreur inclu les taxes dues et exigibles en 1885
1er mars—1 8 15 22 29—4 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence cottage à deux corps de logis, Nos 307 et 309 rue Calliope.
Le cottage en bois No. 388 rue Seconde, entre St-Dennis et St Patrick.
Successions de Julius Alexander Sommer et Wilhelmina Sommer, sa femme, tous deux décédés (Consolidé).
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 12,683.
A L'ENCAN A UN LONG CREDIT.
PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1885, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B," en date du 16 février 1885, dans l'affaire de la succession de Julius Alexander Sommer et de Wilhelmina Sommer, sa femme, tous deux décédés, Dossier No. 12,683, il sera vendu à l'encan—
Un cottage double dans le Premier District.
1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Euphrosine, Liberté et Franklin, désignés par les lettres C et D, se touchent, et mesurent chacun 16 pieds 8 pouces de face à la rue Calliope sur une profondeur de 84 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis, couverte en ardoises, connue comme les Nos 307 et 309 rue Calliope, ayant 3 chambres de chaque côté, cuisine, cuve, etc.
Cottage dans le Quatrième District
2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, St-Denis et St-Patrick, désigné par le No 7 et mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 132 pieds, le tout plus ou moins.
Les améliorations consistent en une maison cottage en bois, couverte en ardoises, connue comme le No 388 rue Deuxième, et ayant quatre chambres et cuisine, cuve, hangar. Le tout conformément à un plan à la Bourse d'encan.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses de garanties usuelles, dix pour cent au comptant sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Jno. Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les taxes dues et exigibles en 1885.
18 fév—18,22—1,8,15,21 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

GRANDE VENTE
d'Emplacements de choix pour le Commerce RAPPORTANT DE BEAUX REVENUS.
Coin des rues St-Charles et Commune,
Vis-à-vis de l'Hôtel St-Charles.
Occupés par les Salles de Billards de Miller e divers autres.
Coin Baronne et Commune,
Vis-à-vis la Compagnie du Gas.
Occupé par Judah Hart et autres.
Magasin Rouge No 1 sur la Levée,
Entre le marché Français et le marché aux légumes, occupé par S. Alexander, comme magasin de marchandises sèches.
No 9 rue Decatur,
Vis-à-vis la Poste des Etats-Unis, occupé par Folsom Bros.
No 11 rue Decatur,
Vis-à-vis la Poste des Etats-Unis occupé par George Ellis, libraire.
Coin Dauphine et Orléans,
Bâtisse en briques à un étage.
Nos 176, 178 et 180 rue Dauphine,
Entre Ste Anne et Orléans, bâtisses en briques à double corps de logis.
No 53 rue Orléans,
Entre Dauphine et Bourbon, bâtisse à un étage.
Rue Orléans,
Entre Bourbon et Dauphine.
Nos 122 et 124 Rue Toulouse,
Entre Dauphine et Bourgogne, grande bâtisse en briques occupée par la Louisiana Troy Laundry Company.
Nos 103 et 105 rue des Remparts,
Entre St Louis et Toulouse, bâtisse en briques à deux étages avec mansardes et à deux corps de logis.
No 91 rue St-Louis,
Entre Bourbon et Dauphine, bâtisse en briques à deux étages.

Marie C. Durruty et als. vs. Mme Louise Gasquet et als.
En partage entre les héritiers.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.—No 12 704.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 4 Avril 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 janvier 1885 et signé le 16 janvier 1885 par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus les propriétés de valeur ci-après décrites à savoir:

PREMIER DISTRICT.
1. UN CERTAIN ILLET, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Charles, Canal, Commune et Carondelet formant le coin des rues St Charles et Commune et mesurant en pied américain d'après un croquis ou certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié, assistant voyer de ville le 3 décembre 1884 comme suit: 35 pieds 6 pouces de face à la rue St Charles, 119 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Commune 121 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur l'autre ligne latérale et 43 pieds 11 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, couverte en ardoises avec balcon en fer au second étage, désignée par les Nos municipaux 25 et 27 rue St-Charles et Nos 141 et 143, 145, 147 et 149 rue Commune.
Cette dite propriété rapporte un loyer annuel de six mille neuf cents piastres ($6,900), et est vendue sujette aux baux suivants à savoir: En premier lieu à John Miller, cette partie du rez-de-chaussée désignée par le No 143 rue Commune et cette partie rue St Charles dont il se sert maintenant comme salle de billard et buvette, ainsi que tout le second et le troisième étage et le tout loué jusqu'au 30 septembre 1886, au taux de deux cent soixante piastres ($260) par mois payables mensuellement. En second lieu, à divers locataires dont les baux expirent le 30 septembre 1885, le reste de la dite bâtisse à un loyer total de trois cent quinze piastres ($315) par mois payables mensuellement.
2. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Baronne et Carondelet formant le coin des rues Baronne et Commune mesurant en pied américain d'après un croquis ou certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié, assistant voyer de ville le 3 décembre 1884 comme suit: 45 pieds de face à la rue Commune, 110 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur et de façade à la rue Baronne, 106 pieds 2 pouces et 4 lignes, profondeur sur l'autre ligne latérale et 24 pieds 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.
Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages couverte en ardoises avec grand vérandah en fer au second étage désignée par le No municipal 196 rue Commune et Nos 43, 45 et 47 Baronne.
Cette propriété est vendue sujette à divers baux expirant le 30 septembre 1885 à raison de deux cent sept piastres et cinquante cents ($207 50) par mois payable mensuellement pour tout le rez de chaussée et à Judah Hart jusqu'au 30 avril 1886 pour le second et troisième étage. En outre des susdits baux il y a un troisième bureau loué au mois à raison de dix piastres ($10) par mois et deux bureaux inoccupés dont un au deuxième.

SECOND DISTRICT.
3. UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Dorsière, Decatur (autrefois Vieille Levée) et Douane désigné par le No 3 sur un croquis ou certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié assistant voyer de ville le 3 décembre 1884 et mesurant au pied américain conformément au dit croquis ou certificat d'arpentage, 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Decatur sur une profondeur de 71 pieds 3 pouces 6 lignes, se dirigeant de la rue Decatur à la rue Dorsière, ledit lot ayant sur cette dernière rue une façade de 29 pieds 11 pouces 3 lignes.
Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages couverte en ardoises connue par le No municipal 9 rue Decatur et occupée par MM. Folsom Bros marchands de fruits. Ladite propriété se vend sujette à un bail en faveur desdits Folsom Bros expirant le 30 septembre 1885, au taux de cent soixante quinze piastres ($175) par mois payable mensuellement.
4. UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dorsière, Decatur (autrefois Vieille Levée), Canal et Douane désigné par le No. 5 sur un croquis ou certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié assistant voyer de ville le 3 décembre 1884 et mesurant au pied américain conformément au dit croquis ou certificat d'arpentage, 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Decatur sur une profondeur de 71 pieds 3 pouces 6 lignes, se dirigeant de la rue Decatur à la rue Dorsière ledit lot ayant sur cette dernière rue une façade de 29 pieds 11 pouces 3 lignes.
Les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages, couverte en ardoises, connue par le No 11 rue Decatur et occupée par George Ellis qui y tient une librairie et un magasin de fournitures de bureau. La dite propriété se vend sujette à un bail audit Geo. Ellis expirant le 30 septembre 1887, au taux suivant, savoir: Jusqu'au 30 septembre 1885 cent quarante piastres ($140) par mois, payable mensuellement du 30 septembre 1885 au 30 septembre 1886, cent cinquante piastres ($150) par mois payable mensuellement et du 30 septembre 1886 au 30 septembre 1887 cent soixante piastres ($160) par mois, payable mensuellement.
5. TOUTE CETTE PORTION OU CE LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'emplacement compris entre le pied de la Vieille Levée et le chemin public, maintenant rue Peters, entre les deux Marchés, désigné par la lettre A, et ayant au pied américain 28 pieds 5 pouces de face sur la ligne de la Vieille Levée 29 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du vieux chemin public, maintenant rue Peters, 54 pieds sur le côté ouest sur la ligne du lot No 2, et 56 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur sur le côté est sur une ligne faisant face au Marché aux légumes. Le tout conformément à un croquis fait par Edgar Pilié, architecte, le 26 novembre 1884.
Cette propriété est connue habituellement sous le nom de "Red Store No 1," et les améliorations consistent en un édifice en briques à trois étages couvert en ardoises, occupé par S. Alexander qui y tient un magasin de tissus (dry goods). Ladite propriété se vend sujette aux deux baux suivants en faveur dudit S. Alexander, savoir: le premier expirant le 30 septembre 1885, et le second le 30 septembre 1890, au taux de cent cinquante piastres ($150) par mois jusqu'au 30 septembre 1885, et au taux de cent trente cinq piastres ($135) par mois du 30 septembre 1885 au 30 septembre 1890, le locataire faisant toutes les réparations nécessaires.
6. DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE se touchant avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St Louis et Bourgogne mesurant ensemble, plus ou moins, en pied américain environ 64 pieds 10 pouces de face à la rue Toulouse, sur une profondeur d'environ 162 pieds 3 pouces.
Les améliorations comprennent l'édifice en briques à deux étages, couvert en ardoises et bien connu, occupé autrefois par les écuries de VanMouten, et aujourd'hui par la Louisiana Troy Laundry. Cette propriété se vend sujette au bail en faveur de Joseph Hernandez expirant le 31 janvier 1886, au taux de $85 par mois, le locataire s'obligeant à faire à ses frais toutes les réparations nécessaires.
7. UN CERTAIN LOT DE TERRE avec ses édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Louis, Toulouse et Bassin ayant, au pied américain, conformément au croquis fait par Edgar Pilié, architecte le 26 novembre 1884, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur entre lignes parallèles de 73 pieds 9 pouces.
Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, avec mansardes, à double corps de logis, et couvertes en ardoises, avec lieux d'aisance, etc., connue par les Nos municipaux 103 et 105 rue des Remparts. La maison a un balcon en fer sur la façade et environ 8 chambres dans chaque corps de logis. Le tout est loué à raison de cinquante piastres ($50) par mois.
8. UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Louis, Bourbon, Toulouse et Dauphine et mesurant au pied américain, conformément à un croquis fait par Edgar Pilié, architecte, le 26 novembre 1884, 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue St Louis sur une profondeur, entre lignes parallèles de 65 pieds 7 pouces.
Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, ayant 4 chambres, galerie de côté, lieux d'aisance, etc., le rez de chaussée est occupé comme entrepôt de fruits. La propriété est connue comme le No 91 rue St Louis, est louée à raison de $30 par mois payable mensuellement.

9. QUATRE CERTAINS LOTS DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième district de cette ville dans l'îlet formé par les rues Bourbon, Dauphine, Orléans et Ste Anne désignés par les lettres A, B, C, D et mesurant au pied américain comme suit:
Le lot A a 64 pieds 11 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes et une largeur sur la ligne du fond de 64 pieds 6 pouces et 2 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à un étage ayant deux corps de logis, avec une cuisine en briques à deux étages, ayant huit chambres à chacun des côtés, lieux d'aisance etc., connue comme Nos 176, 178 et 180 rue Dauphine, louée à raison de $40 par mois.
Le lot B forme l'encoignure des rues Orléans et Dauphine et mesure 33 pieds 2 pouces de face à la rue Orléans, sur une profondeur, entre lignes parallèles et façade à la rue Dauphine de 73 pieds 5 pouces et 5 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à un étage, couverte en ardoises, ayant cinq chambres, lieux d'aisance, etc., et est occupée comme buvette louée $30 par mois.
Le lot C mesure 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur entre lignes parallèles de 73 pieds 5 pouces et 5 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois et en briques à un étage, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, lieux d'aisance, hangar, etc., et connue comme le numéro municipal 53 rue Orléans.
Le lot D mesure 28 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur entre lignes parallèles de 83 pieds 1 pouce, le tout conformément aux plans et au croquis faits par Edgar Pilié, architecte, le 26 novembre 1884. Les lots C et D sont occupés comme dépôt de bois et de charbon et sont loués à $20 par mois.
TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs à son ordre ou à leurs propres ordres par lui ou par eux endossés divisés en coupons pour satisfaire l'intérêt des vendeurs, datés du jour de l'adjudication et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue pour garantir le paiement des dits billets avec toutes les autres clauses usuelles de garantie, inclus les 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets, les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées aux vendeurs.
Les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1885 devront être payées par l'acquéreur ou les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.
Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant W. J. Castel, notaire, aux frais des acquéreurs.
2sfév—28—7, 14, 21, 28mars—4 avril.

PAR R. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de choix dans le Troisième District.
Succession de Théodore Schultz.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B—No 12 955.
PAR R. ONORATO, Encanteur, Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 4 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 24 février 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Espagne, Bourgogne, Poète et Dauphine, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur aura à payer, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
2sfév—28—7 14 21 28mars—4 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.
Dix terrains de valeur dans le Sixième District.
Succession de George Allan.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 13 126
PAR R. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 4 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la dite cour, en date du 24 février 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Dix certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Carondelet, Robert et Baronne. Les dits lots sont numérotés 1 à 10 inclusivement, comprenant le carré entier. Le dit îlet sur la rue Upperline, et mesurant chacun 31 pieds 2 pouces de face à la rue Upperline sur une profondeur de 100 pieds.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant George C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur aura à payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
2sfév—28 mars7 14 21 28 avril

VENTE DE CONSTABLE.
Mme Emma Kingsbury vs Mary Kane et al. No 7631—et R. C. Grube vs. Mme Mary Kane.
PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 7319. En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Theo. B. Moase juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, aux écuries Stonewall Jackson, No 134 rue Baronne MERCREDI, le 11 mars 1885 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir—
Un mulet, une charrette et un jeu de harnais, saisi dans les affaires ci-dessus numérotées.
Conditions—Comptant sur les lieux
F. A. LOOBY, Constable.
2 fév—8 11 mars

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Nicolas Valery vs Ses créanciers. No 13 623, Division C.
ORDRE DE COUR—Qu'une cession des créanciers du pétitionnaire, Nicolas Valery, soit convoquée et tenue en l'étude de Charles T. Soniat, esq., notaire en cette ville, le MARDI 17me jour de mars 1885, à 11 heures A. M. afin de considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétitionnaire afin de nommer un syndic, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Nicolas Valery sont suspendues.
Nouvelle-Orléans, 3 mars 1885.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4 mars—3 f

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
J. O. Terry & Sons et al vs. Leurs Créanciers. No. 13,573, Division B.
ORDRE DE COUR—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de J. O. Terry & Sons et aussi de J. O. Terry, O. F. Terry et W. S. Terry individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est par le présent acceptée pour la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue devant Jos. D. Taylor, Esq., notaire en cette ville, JEUDI le 2me jour d'Avril 1885 à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens de la dite raison commerciale de J. O. Terry & Sons et J. O. Terry, O. F. Terry et W. S. Terry individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soient suspendues et que Henry Dabillio, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1885.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4mars—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Seraphina Liberman vs. Ses créanciers. No. 13 577, Division B.
ORDRE de Cour—Qu'une cession des propriétés de Mme Seraphina Liberman, femme de Elijah Liberman, demanderesse, est et demeure acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Alphonse Philips, notaire en cette ville JEUDI le 26me jour d'avril 1885 à 11 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires de la dite demanderesse et pour élire un syndic, et en attendant toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite Mme Seraphina Liberman, femme de Elijah Liberman, soient suspendues, et que James D. Coleman Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans 26 février 1885.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1ermars—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans,
W. E. Seebold vs Ses créanciers. No. 13,379, Division "A"
ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire, W. E. Seebold, soit et est par le présent acceptée par la cour au profit de ses créanciers et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, jeudi, 12 mars 1885, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Fred. D. King, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 6 février 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
Jas. D. RANKIN, Député Greffier.
7 février—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Antonio Suarez vs. Ses créanciers. No 13,312.
ORDRE DE COUR—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Antonio Suarez soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Charles Neill, Esq., notaire en cette ville, le SAMEDI 7me jour de mars 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic; et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire sont suspendues et que E. H. Marr, Jr., Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme;
Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.
31jan—31 et 30 jan